

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

Understanding entrepreneurship and its financing channels through public actions: What is the role of public action in the creation of SMEs in Algeria?

SAM Hocine , Université de Tizi-Ouzou (Algérie), hocine.sam@ummto.dz

Reçu le:31/10/2021

Accepté le:25/01/2022

Publié le:29/03/2022

Résumé:

L'entrepreneuriat est l'un des principaux moteurs de l'économie. Les entrepreneurs investissent, créent des emplois et contribuent à augmenter le niveau de vie de tous. Ce papier part du constat selon lequel l'entrepreneuriat en Algérie est soutenu majoritairement par la création des dispositifs publics d'insertion économique et sociale. Ces dispositifs, qui devraient jouer un rôle primordial dans le financement et l'accompagnement des jeunes promoteurs qualifiés, permettent par ricochet de relever le niveau de l'accessibilité bancaire et financière grâce notamment à l'implication « systématique » des institutions financières publiques tantôt dans le financement du projet (banque), mais aussi à l'accompagner tout au long de la phase d'investissement de manière à ce qu'il soit protégé contre les aléas et les risques éventuels pouvant le paralyser.

Mots clés: action publique, dispositif public, entrepreneuriat, financement, garanties

Jel Classification Codes: L26,I38,G28

Abstract:

Entrepreneurship is one of the main drivers of the economy. Entrepreneurs invest, create jobs and contribute to raising the standard of living for all. This paper starts from the observation that entrepreneurship in Algeria is mainly supported by the creation of public economic and social integration

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

schemes. These mechanisms, which should play a key role in financing and supporting young qualified promoters, also help to raise the level of banking and financial accessibility thanks to the "systematic" involvement of public financial institutions in financing the project (bank), but also to support it throughout the investment phase so that it is protected against the hazards and risks that could paralyse it.

Keywords: public action, economic measures, entrepreneurship, financing, guarantees

Jel Classification Codes: L26,I38,G28

1. Introduction:

L'entrepreneuriat contribue au développement économique et la cohésion sociale des populations. C'est pourquoi, l'Algérie s'inscrit dans la dynamique d'accélération du processus entrepreneurial à travers notamment la mise en place des dispositifs publics d'insertion économique des individus en permettant, par ricochet, d'assurer un équilibre social pour réduire les écarts de développement et les disparités.

Toutefois, il est clair que la question du financement du secteur économique privé continue à s'être posée. Bien que les pouvoirs publics mettent en œuvre tout un programme_ à travers la création et la prolifération des antennes ANADE, CNAC et l'ANGEM sur tout le territoire national en guise de réponse aux préoccupations de créateurs d'entreprises privés_ les résultats sur le terrain sont loin des attentes.

Problématique, hypothèses et objectifs de l'article

A partir de ce qui précède, quel est à la fois le rôle et l'efficacité de l'action publique dans le financement et la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie ?

- **La première hypothèse** stipule que les banques publiques occupent une place indispensable (en raison de manque des alternatives de financement) dans le développement de

l'entrepreneuriat, précisément dans l'accomplissement de l'acte d'entreprendre des jeunes dans le cadre des programmes d'insertion via les dispositifs publics économiques.

- **La seconde hypothèse** renvoie au fait que les pouvoirs publics, par le biais des administrations habilitées, procurent aux bénéficiaires des avantages fiscaux et des mesures d'assouplissement en vue de lever certaines barrières et garantir un environnement favorable.
- Le rapport entre l'action publique et la démarche entrepreneuriale est établi sur le critère d'efficacité. L'efficacité se mesure par le nombre de PME créées dans le cadre de dispositifs publics et la portée de ces créations sur le développement.

Nous visons par ce présent article trois essentiels objectifs :

- Le premier objectif s'intéresse à une revue de littérature qui se veut une analyse théorique sur l'entrepreneuriat dans sa globalité ;
- Le second consiste à passer en revue les différents programmes mis en branle dans le cadre de soutien à la création des entreprises ;
- Et enfin, dès lors que les établissements bancaires sont les acteurs majoritaires qui octroient les crédits à la création, il y a lieu de relever le rôle clé des organismes intermédiaires dans l'aide et la garantie du crédit.

2. Entrepreneuriat : revue de littérature

Le terme entrepreneuriat recouvre différentes acceptations qui méritent d'être clarifiées. Deux visions sont mises en évidence de l'entrepreneuriat perçues comme explicatives à cette notion couramment utilisée autant par les chercheurs ou auteurs ou par les praticiens (Leger Jarninou, 2013, p. 7). En effet, la première vision de l'entrepreneuriat est plutôt anglo-saxonne et fait référence à deux courants de pensée : tout d'abord, l'émergence organisationnelle, emmenée par Gartner (1988, 1990, 1993), est un processus qui permet à un individu de créer une nouvelle organisation. Les conditions de cette création sont alors privilégiées. Cette approche a été reprise notamment par Aldrich (1999), Sharma et Chrisman (1999) ou Hernandez (1999). Il importe de dire que cette vision associe

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

l'entrepreneuriat à la sphère économique et relaie les valeurs telles que le social et l'écologie au second plan, selon Steyaert et Hjorth (2004).

Cette vision a été reprise par le programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat, lancé en 2006, qui considère comme le phénomène associé à l'activité entrepreneuriale, « *action humaine consistant à entreprendre pour générer de la valeur en créant ou en développant des activités économiques grâce à l'identification et à l'exploitation de nouveaux produits, processus ou marchés* ». Par ailleurs, pour appréhender la création d'entreprise ou d'activité, il requiert de distinguer entre l'entrepreneuriat par opportunité et l'entrepreneuriat par nécessité : l'entrepreneuriat par opportunité renvoie aux premières définitions et concerne des personnes qui actionnent les leviers « *pull* » tels que l'autonomie, l'indépendance, la liberté, le statut ou la reconnaissance sociale et l'argent. Or, l'entrepreneuriat par nécessité concerne les entrepreneurs qui décident de créer parce qu'ils ne trouvent pas d'autres solutions d'emploi (Bosma et Levie, 2009, p.209). D'ailleurs, beaucoup de pays en développement touchés par le chômage dû à la perte d'emploi et à l'absence d'opportunités qui actionnent les leviers de la création de petites entreprises. Contrairement à la première vision, la seconde, plus globale, considère l'entrepreneuriat « *comme un mode de comportement, à la fois complexe et multidimensionnel* » (Muzyka, 1998, p.140) qui s'inscrit dans un processus et dans une relation dialogique individu (seul ou en équipe)/création de valeur, inscrite dans un environnement et dans un espace temporel (Bruyat, 1993, p.239). Dans ce dernier cas, il s'agit de manières particulières de concevoir les choses, en prenant des initiatives et en agissant ; de se comporter avec la volonté d'essayer de nouvelles choses ou de les faire différemment, simplement parce qu'il existe une possibilité de changement (Block et Stumpf, 1992, p.124). Il s'agit aussi du souhait de développer une capacité à composer avec le changement et d'expérimenter des idées et agir avec ouverture et flexibilité. Même si ces deux visions renvoient pour la première à « *l'esprit d'entreprise* » (souvent associé à la

création ou la reprise d'entreprise, sans oublier l'entrepreneuriat) et à « l'esprit entrepreneurial » ou « esprit d'entreprendre » pour la seconde, elles restent complémentaires en ce sens qu'elles forment un continuum dans lequel la création n'est que la partie visible.

2.1 Définitions et distinctions méthodologiques

D'abord, s'agissant du regard des économistes, il est nécessaire de nuancer la croyance populaire qui attribue l'origine de l'entrepreneuriat à la seule science économique (Filion, 1997, p.132). Une lecture attentive des auteurs généralement identifiés comme les pionniers du domaine, Cantillon (1755) et Say (travaux des années 1803, 1815, 1816 et 1839), nous fait découvrir des auteurs qui s'intéressaient tant à l'économie qu'aux entreprises, à leur création, à leur développement et à leur gestion. Si Cantillon était essentiellement un banquier qu'on qualifierait aujourd'hui de prêteur de capitaux de risque où les écrits révèlent un homme à la recherche d'occasions d'affaires_ préoccupé par une gestion astucieuse et économe qui optimise le rendement sur le capital investi, Vérin (1982) a montré l'origine et l'évolution du terme «entrepreneur». On peut constater que le terme a acquis sa signification actuelle au cours du XVIIème siècle. Pour Say en tant qu'auteur qui s'est penché aux activités de l'entrepreneur, il voyait le développement de l'économie par la création d'entreprises. Ici alors, on qualifiait d'économiste toute personne qui s'intéressait aux organisations, qui parlait de création et de distribution de richesses. Si on devait catégoriser Say de nos jours, il se rapprocherait davantage d'un Peter Drucker que d'un Kenneth Galbraith. On peut déjà observer, à partir des écrits de Cantillon et de Say, que leur intérêt pour l'entrepreneuriat ne facilite pas leur identification à une discipline donnée. Ce sera là le lot de presque tous ceux qui s'intéresseront à ce domaine : ils l'analysent à partir des prémisses d'une discipline, mais dès qu'ils s'avancent un peu, ils débordent les frontières de cette discipline, ne s'y retrouvent plus aussi bien et n'y sont plus toujours aussi bien reconnus. Grosso modo, Cantillon et Say voyaient l'entrepreneur surtout comme un preneur de risques puisqu'il investissait son propre argent (Filion, 1997, p. 133).

2.2.1. L'entrepreneur est pensé comme un dirigeant

Si l'entrepreneur est forcément dirigeant d'une organisation qu'il crée, sa vision doit absolument être adaptée à l'évolution des générations, des crises économiques et sociales successives, la révolution technologique qui ont profondément modifié la vision de l'entreprise et de l'entrepreneur (Nishimata, 2016, p. 72). Le dirigeant se doit d'être curieux et à l'affût de l'information. Ce véritable savoir-être constitue un facteur déterminant de réussite à placer au cœur de la fonction entrepreneuriale. C'est ce qui marque la différence, surtout dans un monde qui évolue de plus en plus vite où de multiples décisions, toujours plus nombreuses, sont à prendre. Le dirigeant va devoir prendre également quotidiennement des risques. Pourtant, il s'agit de risques mesurés car sa capacité à être visionnaire va lui éviter autant que possible l'échec, même si celui-ci est enfin admis dans certaines sociétés. Véritable machine multifonction, le dirigeant doit rester connecté et ne pas hésiter à utiliser son réseau de manière efficace pour prendre conseil et capitaliser sur des expériences qui lui font gagner du temps. Un temps précieux dont il lui faut garder la maîtrise pour bien gérer la frontière entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Car, rappelons-le, le dirigeant est avant tout un être humain sensible à tout ce qui l'entoure, d'autant plus, il n'est pas exempt de stress qui peut rapidement monter au point de l'envahir et d'amoindrir sa performance.

2.2.3. L'entrepreneuriat à multiple facettes

Il existe plusieurs définitions de l'entrepreneuriat mais il existe aussi trois théories de l'entrepreneuriat se détachent comme étant dominantes mais si elles ne doivent pas nécessairement être vues comme concurrentes, ou mutuellement exclusives (IEDM, 2016, p. 11), elles demeurent tout de même complémentaires. Ici l'on définit l'entrepreneuriat en fonction des théories qui l'associent à l'innovation, à la vigilance et au jugement.

L'entrepreneuriat en tant qu'innovation, le modèle « destruction créatrice » de Schumpeter : dès lors que l'entrepreneur introduit de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, ou bien il crée

de nouveaux marchés, de nouvelles matières premières, ou de nouvelles combinaisons d'intrants, on peut associer la théorie de l'entrepreneuriat à l'innovation. Selon cette théorie, l'entrepreneur est une source de changement économique et ce changement est toutefois gage d'instabilité. En effet, en innovant, l'entrepreneur chamboule l'ordre établi et oblige les autres entreprises à s'adapter. Grâce à l'avantage concurrentiel de l'innovation, l'entrepreneur transforme la structure de marché qui était jusque-là stable et mature. Schumpeter, à qui l'on doit cette vision de l'entrepreneuriat, donne le nom de « destruction créatrice » à ce processus : il détruit l'ancien ordre établi pour donner lieu au progrès technique et à la croissance, ce qui pousse l'économie à trouver un nouvel équilibre (Schumpeter, 1934, 1948).

L'entrepreneuriat en tant que vigilance : une autre vision est celle de la vigilance, qui peut être qualifiée d'approche dominante aujourd'hui en sciences de la gestion et, dans une moindre mesure, en économie. L'entrepreneuriat est une attitude de vigilance face aux opportunités de profits non réalisées. Dans cette approche de l'entrepreneuriat, ces innovations entrepreneuriales sont dans bien des cas de l'arbitrage, mais aussi des innovations marginales, améliorant légèrement des produits déjà existants.

L'entrepreneuriat en tant que jugement : une définition populaire de l'entrepreneuriat fait appel au risque. L'entrepreneur est celui qui prend le risque final. Bien qu'on trouve relativement peu cette définition dans la littérature économique, une autre version peut s'y apparenter. Une vision de l'entrepreneuriat qui est promue par certains chercheurs est l'entrepreneuriat en tant qu'un trait de personnalité qu'ont les entrepreneurs, qui consiste en une capacité de faire de bons choix dans des conditions d'incertitude radicale. Dans ce cas-ci, les entrepreneurs ont l'habileté de prendre de bonnes décisions dans un monde radicalement incertain. Pour saisir ce qu'est l'incertitude radicale, il faut comprendre la distinction que fait l'économiste Frank Knight entre l'incertitude et le risque. Dans une situation de risque, l'avenir est inconnu, mais il est possible de dresser des probabilités que différents événements se

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

produisent. Par ailleurs, pour mieux cerner la notion de l'entrepreneuriat, il y a lieu de considérer « *un entrepreneur est une personne imaginative...* » (Filion, 2017, p. 18). En effet, cette personne imaginative aime se fixer des buts qu'elle sait pouvoir atteindre. Ces buts ils constituent un fil conducteur, une vision autour de laquelle l'entrepreneur organise ses activités. C'est pour réaliser son but qu'il entre en action et qu'il développe les caractéristiques de ténacité, d'internalité, de créativité, qu'on lui a souvent attribuées dans la recherche.

Aussi, le second élément de la définition de l'auteur exprime donc cette dimension : « *... caractérisée par une capacité à se fixer et à atteindre des buts* ». Une autre dimension très présente dans la littérature consiste à associer l'entrepreneur avec l'identification d'occasions d'affaires, avec la capacité de détecter des occasions d'affaires. Cela implique que l'entrepreneur développe une très grande sensibilité par rapport à son environnement. L'auteur exprime cette dimension de la façon où « *cette personne maintient un degré élevé de sensibilité en relation avec son environnement en vue d'y déceler des occasions d'affaires.* ».

Nous revenons sur le fait que l'entrepreneuriat est aussi un terme qui s'associe au savoir-faire et l'innovation. Il ressort clairement de cela que le fait d'être entrepreneur implique l'exercice d'un métier dont le cœur consiste à initier, à développer et à mettre en œuvre des choses nouvelles qui apportent une valeur ajoutée.

3. Modèle de l'entrepreneuriat en Algérie : forte implication de l'action publique

En Algérie, les années 1990 voient l'ouverture économique et l'émergence du secteur privé, en parallèle, le marché bancaire se libéralise pour donner naissance aux banques privées (à capital privé national en liquidation et en banques étrangères) et ce, pour consolider les voies de financement de l'économie et soutenir financièrement le démarrage du processus entrepreneurial et assurer sa promotion. Dans un contexte difficile marqué par une série de crises (instabilité politique et sociale

aggravée par une récession économique liée au choc pétrolier), les Pouvoirs Publics mettent en action une panoplie de programmes de soutien à la création de l'entreprise privée comme palliatifs des grands problèmes auxquels est confrontée la population algérienne : le chômage et l'inflation.

Parmi ces programmes, on cite les dispositifs économiques publics de la création de l'entreprise (CGAP et AFD, 2006, p. 27). Les spécificités de ces dispositifs reposent sur les montants de financement et les catégories de clients cibles. Parmi ces dispositifs, nous présentons l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

3.1. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

Les expériences du microcrédit dans le monde, notamment dans les pays pauvres et en développement ont démontré qu'un « petit » crédit destiné au profit des populations défavorisées peut améliorer les conditions de vie en créant leurs propres activités génératrices de revenus. Il est à rappeler que les recommandations qui ont été faites lors d'un séminaire organisé en 2002 ont conduit les autorités à la création d'une institution spécialisée, dénommée désormais ANGEM. Créée par décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, l'agence de microcrédit a pour objectif de favoriser l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus et développer l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale (1). Pour ce qui est de son organisation, l'ANGEM est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédit-FGMMC » qui a pour mission de garantir le financement accordé par les banques et établissements financiers adhérents au Fonds et aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides. Quant au fonds de garantie FGMMC est représenté au niveau de chaque agence de wilaya par un cadre chargé d'études. Chargée d'assumer les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités, l'antenne régionale crée un lien

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (wilayas). Outre les activités de la microfinance comprenant la coordination, la mise en place de partenariats institutionnels et bancaires, l'information, le conseil et l'accompagnement et le suivi des activités réalisées, les missions de l'ANGEM consistent, d'une part, à lutter contre le chômage et la précarité aussi dans les zones rurales que dans les zones urbaines en favorisant notamment l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et métiers et aider, d'autre part, à l'insertion des femmes au foyer dans le monde de la finance et donc du monde professionnel. Compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les populations rurales, il serait primordial de stabiliser ces populations dans leurs zones en leur créant des activités économiques (de production et de biens et services), culturelles génératrices de ressources susceptibles d'être épargnées dans le futur. Représentant un instrument de réalisation de la politique de l'Etat pour l'insertion professionnelle des personnes en précarité sociale, l'agence de microcrédit contribue dès lors au développement de l'esprit d'entrepreneuriat et managérial car, au-delà de l'allocation des ressources au profit de ces personnes, l'accompagnement, le soutien ainsi que le suivi du projet financé sont aussi des prestations pouvant réduire les risques d'insolvabilité et de faillite.

Les banques publiques (excepté la BEA et la CNEP banque) participent au financement de l'entrepreneuriat à concurrence de 70% du montant global du projet sollicité.

Modalité	Financement triangulaire
Apport personnel	1 à 2%
Prêts sans intérêt	28 à 29%
Crédit bancaire	70%

A noter que tout bénéficiaire de crédit ANGEM est désormais inclus dans les organismes officiels que ce soit de la sécurité sociale, de l'administration fiscale et de l'assurance et la banque. Particulièrement, il est inclus financièrement du fait que le dispositif propose des formules de

financement via une banque publique partenaire parmi les cinq autorisées (BNA, CPA, BADR, BDL, CNMA). Aussi, deux formules sont à proposer : il s'agit, dans la première formule, des microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières ne dépassant les 100 000 DA. Il faut rappeler que ces prêts sont destinés essentiellement à financer les personnes disposant d'un petit équipement et outillage, qui sont toutefois dépourvus de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre (2). Dans la seconde formule, on s'aperçoit que les crédits octroyés par la banque et l'agence concernent essentiellement la création d'activité par l'acquisition des petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Pour le financement triangulaire, les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à 8 ans avec un différé de trois années pour le remboursement du crédit bancaire, tandis que le taux d'intérêt est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les établissements financiers. Il importe de signaler que les crédits ANGEM intéressent et attirent la gent féminine, grâce notamment à la souplesse des formules (montant de crédit réduit par rapport aux autres dispositifs), ce qui accroît l'engagement des femmes dans la création de la richesse et par conséquent à l'accroissement du niveau de l'accessibilité au secteur financier formel.

3.2. Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ)

Tout d'abord, il importe de rappeler que la formule ANSEJ fait intervenir trois acteurs, à savoir ; le promoteur, la banque et l'antenne ANSEJ. Les prestations fournies par cette dernière s'étalent sur toutes les étapes de formulation et de lancement du projet. Elles peuvent être assurées par des équipes d'accompagnateurs à partir des antennes ou annexes réparties à travers tout le territoire national. Au stade de la formulation du projet, l'information, l'orientation et le conseil sont prodigués pour déboucher sur la formulation du projet sous la forme d'un business plan (ou étude technico-économique) qui est soumis à la validation d'un Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF), chargé de

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

se prononcer sur l'éligibilité du projet. Après la validation du projet, et préalablement à la mise en place du financement de son projet, le promoteur doit choisir la forme juridique de sa future entreprise, compléter son dossier de financement et bénéficie obligatoirement d'une formation aux techniques de gestion d'entreprises.

L'ANADE est adaptée principalement à la mission d'accompagnement des jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social. Donc il s'agit d'un organisme qui participe pleinement à la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie. La mise en place du dispositif ANADE est assurée par les agences installées au niveau de chaque wilaya, auxquelles sont rattachées des antennes implantées dans certaines localités. Pour ce qui est des conditions, il est à noter que pour bénéficier de l'aide de l'ANADE pour la création de leurs activités, les jeunes promoteurs doivent être âgés de 19 à 40 ans, et qu'ils soient impérativement titulaires d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et/ou détenir un savoir-faire reconnu par attestation ou tout autre certificat professionnel en plus d'un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum fixé.

Tout accès au crédit dans le cadre de l'ANADE est accompagné par la mise à la disposition des bénéficiaires des facilités pouvant non seulement concrétiser le rêve de l'entrepreneuriat mais aussi et surtout réussir le projet et le pérenniser ; deux types d'aides leur sont accordées ; financières et fiscales. Primo, pour ce qui est de soutien financier, nous notons d'abord le prêt non rémunéré, le prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire pour le financement triangulaire et le taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%. Secundo, pour les avantages fiscaux, ils se manifestent dans deux phases.

En effet, durant la phase de réalisation de l'investissement, on peut remarquer à la fois l'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle et l'exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés, outre ces exonérations, le taux réduit

de 5% en matière de droits de douane est appliqué pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement. En revanche, durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité, le dispositif, en plus de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de 3 ans, 6 ans ou 10 ans (selon le lieu de l'implantation du projet), procède à l'exonération totale de l'Impôt Forfataire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéficiaire réel pour une période de 3 ans, 06 ans ou 10 ans (selon le lieu de l'implantation du projet). Même si cette période d'exonération peut être prorogée de deux (2) années, lorsque le bénéficiaire s'engage à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée, force est de constater que le non-respect des engagements liés au nombre d'emplois créés entraîne manifestement le retrait des avantages et le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquittés.

Il convient de souligner toutefois que les investisseurs (personnes physiques) au titre de l'impôt forfaitaire unique demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant de l'IFU (10 000 DA, prévu dans le code des impôts), pour chaque exercice, et ce, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. Ajoutons à cela un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition. En effet, les trois premières années d'imposition connaissent respectivement un abattement de 70 %, 50 % et de 25 %.

Par ailleurs, l'inclusion bancaire du jeune bénéficiaire se manifeste après avoir obtenu l'avis favorable par l'agence ANADE en se rapprochant, de ce fait, des services bancaires du crédit, moyens de paiement et épargne, entre autres.

En plus de son implication dans l'inclusion financière et économique des jeunes chômeurs, l'ANADE joue depuis la crise sanitaire (covid19) que traverse l'Algérie depuis le début de l'année 2020 un rôle prépondérant dans le financement et le sauvetage des PME ayant connu des difficultés extrêmement importantes suite aux mesures préventives ayant amené au

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

confinement de la population et à l'arrêt brutal de leurs activités, ce qui entraîné des pertes colossales difficiles à surmonter.

3.3. Agence Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

La CNAC est une institution publique de sécurité sociale, créée en 1994, qui a pour vocation d'atténuer ou amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS) (4).

Dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique (PSCE) et de l'application du programme du Président de la République, la CNAC s'est consacrée, à partir de 2004, en priorité à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans pour des montants d'investissement pouvant atteindre cinq millions de dinars.

Les prêts accordés dans le cadre de ce dispositif concernent essentiellement les catégories des citoyens chômeurs dont l'âge varie entre 35 à 50 ans, affiliés au préalable, comme demandeurs d'emploi, auprès des services de l'agence nationale de l'emploi (ANEM) ou allocataires de la CNAC à condition de ne pas exercer une activité rémunérée au moment du dépôt du dossier auprès de l'antenne. En outre, la personne ciblée par le programme CNAC doit acquérir une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.

Précisément, le promoteur aura la possibilité d'importer et par là il bénéficiera des avantages accordés à l'importation tels que la réduction de droits de douane et la franchise de la TVA. S'agissant de la formule de financement, deux modes sont souvent proposés par la CNAC : un financement triangulaire exclusif et l'investissement d'extension. Dans le premier, deux tableaux vont être exposés pour illustrer deux niveaux d'investissement.

Premier cas : le montant de l'investissement inférieur ou égal à 5.000.000 DA.

Apport personnel	Prêt non rémunéré proposé par la CNAC	Crédit bancaire- par une banque partenaire
1%	29%	70%

Second cas : le montant de l'investissement supérieur à 5.000.000 DA et inférieur ou égal à 10.000.000 DA.

Apport personnel	Prêt non rémunéré proposé par la CNAC	Crédit bancaire- par une banque partenaire
2%	28%	70%

A ces prêts s'ajoutent d'autres types de prêts non rémunérés dits « supplémentaires » pouvant être accordés en faveur des jeunes promoteurs si nécessaires (financement triangulaire), et uniquement pour la phase création ; d'une part, un prêt non rémunéré supplémentaire de 500.000 DA est destiné à l'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités de plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile. D'autre part, un prêt non rémunéré supplémentaire 500.000 DA remboursable est alloué en vue de prendre en charge du loyer des locaux destinés à abriter l'activité projetée. De surcroît, un prêt non rémunéré supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA remboursable, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets groupés en vue de l'exercice d'activités relevant des domaines médical, auxiliaires de justice, expertise comptable, commissariat aux comptes, comptables agréés, bureau d'études et de suivi des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

Revenons à l'investissement de l'extension, il faut reconnaître les efforts considérables et l'accompagnement de la caisse dont bénéficient les promoteurs. En effet, le chômeur promoteur ayant créé sa micro entreprise par le biais du dispositif CNAC, aura la possibilité d'élargir ses capacités de production dans la même activité ou une activité connexe. Signalons toutefois qu'il reste soumis à des conditions d'éligibilité mises en évidence par l'agence.

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

Tout comme la première formule, le client bénéficiera de certains avantages devant l'aider à rendre son projet à la fois pérenne et viable.

Selon le site de la CNAC, des aides financières et les avantages fiscaux sont accordés au titre de la création de la micro entreprise s'appliquent à l'extension des capacités de production, mis à part les trois aides supplémentaires : cabinets groupés, aide au loyer et véhicule-atelier. En fait, ces avantages concernent deux phases importantes : la phase réalisation de l'investissement et la phase d'exploitation.

Dans la première phase, il s'agit principalement d'exonérer le droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité industrielle, d'un côté, et l'exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés, de l'autre. Dans la seconde, des avantages fiscaux sont accordés systématiquement en faveur du promoteur pour une période de 03 ans à partir du démarrage de l'activité. En somme, les dispositifs de soutien à l'emploi et la création des PME en Algérie (ANADE, ANGEM, CNAC) créés par l'Etat constituent aujourd'hui une étape vers le développement économique et la création de la richesse.

4. Conditions « institutionnelles » de réussite de l'entrepreneuriat

Plusieurs problématiques se posent, en matière de financement de projets de création d'entreprise. Parmi celles-ci, la faiblesse accusée en matière de fonds propres, l'absence ou l'insuffisance, dans certains cas, de garanties à présenter à la banque par les promoteurs. Des dispositifs de garantie des crédits bancaires d'investissement sont mis en place par les pouvoirs publics pour pallier à ces difficultés, dont essentiellement :

4.1. Les Sociétés de Capital Investissement

Le capital investissement, rappelons-le, est une technique de financement par des prises de participations minoritaires et temporaires dans le capital d'une société. Il prend plusieurs formes dont le capital risque pour financer la création d'entreprise, d'une part, et le capital développement destiné au financement du développement de l'entreprise.

L'intervention de la société de capital investissement permet de renforcer les fonds propres de la société financée et, par la même, améliorer les capacités d'endettement auprès des banques. La loi en Algérie, fixe à la société de capital investissement un taux maximal de participation de 49% au capital de la société et une durée de participation qui varie entre 5 et 7ans La procédure que les porteurs de projets doivent suivre pour bénéficier d'un financement est la même qu'il s'agisse de création d'une entreprise, d'une extension d'activité ou de rachat d'une société. Les promoteurs peuvent faire appel à une de ces sociétés d'investissement pour une prise de participation dans le capital de l'entreprise à créer. Ils peuvent trouver les orientations et informations précises dans ce sens au niveau des agences des banques publiques de leur lieu de résidence.

4.2.La Caisse de Garantie du Crédit d'Investissement

C'est est une institution publique mise en place pour soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit. Quant à la CGCI-PME, elle a pour vocation de couvrir les risques attachés aux crédits d'investissement consentis aux Pme. Elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques, sur les crédits consentis aux Pme et complète les autres dispositifs d'aide au financement bancaire de la PME constitués par le FGAR et le Fonds de Caution mutuelle. La limite de la garantie est plafonnée à 250 Millions de DA pour un montant maximum du crédit de 350 millions de DA. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par la CGCI. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

4.3.Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)

C'est une institution publique, conçue pour faciliter l'accès des PME aux financements bancaires lors du lancement de projets de création ou d'extension d'activité, en accordant des garanties de crédits aux banques, à l'effet de compléter le montage financier des projets. Il faut savoir que la garantie FGAR vient en complément des garanties réelles exigées par la banque auprès de ses clients pour la mobilisation des crédits octroyés.

Le fonds est destiné aux investissements hors dispositifs (ANGEM, ANADE, CNAC) de création et d'extension d'activité de PME telle que

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

définie par la loi d'orientation du 12 décembre 2001). Le montant minimal de la garantie par projet est de 5 millions DA et le montant maximal est de 50 millions DA. Le montant maximal de 50 millions DA désigne la garantie accordée et non le coût du projet. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par le FGAR. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

Le FGAR déploie ses activités sur l'ensemble du territoire national à partir des directions de PME de wilaya où il dispose dans chacune d'elles de représentation.

4.4. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie risques/crédits des Investissements des Chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans

Le fonds a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs CNAC.

La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- ▶ Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de CNAC au 2ème rang ;
- ▶ L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

Le montant de la cotisation au Fonds est calculé sur la base du crédit bancaire accordé, (0,35%) du montant du crédit accordé.

4.5. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie risques/crédits jeunes promoteurs : il a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ.

4.6. Le Fonds de garantie mutuelle des micros crédits

Dans le cadre de financement d'un projet par le biais de l'ANGEM, le fonds a pour objet de garantir les microcrédits accordés par les banques et établissements financiers adhérents au fonds.

5. Conclusion

En dépit des programmes de financement de la création de l'entreprise implémentés dans un processus d'adopter des stratégies entrepreneuriales plus soutenues et durables, il est toutefois à noter que dans une économie financée majoritairement par le secteur bancaire, d'où la difficulté extrême de maintenir un rythme élevé d'investissement privé et de booster l'entrepreneuriat aussi au niveau national que local, le recours à l'un des dispositifs publics d'aide à la création de PME semble l'unique solution à la démarche entrepreneuriale en raison d'absence d'alternatives susceptible d'œuvrer à la recherche ou à la et la prospection des opportunités. Nous affirmons la première hypothèse.

Tous les acteurs politiques, financiers ainsi que la société civile devraient nécessairement adhérer à la politique entrepreneuriale notamment dans les milieux défavorisés et isolés afin de réduire les inégalités, les disparités régionales et les tensions sociales. Nous savons que pour le moment, l'Algérie promeut le secteur de l'entrepreneuriat par le biais des dispositifs publics d'insertion économique et sociale et la lutte contre le chômage ; il s'agit principalement de l'ANADE, de la CNAC, de l'ANGEM et de l'ANDI, ajoutons à cela les organismes d'aides au financement bancaire qui réduisent les barrières d'accès et d'exercice de l'acte entrepreneurial en Algérie mais ils n'en suppriment pas de façon définitive. L'efficacité de l'action publique ne peut être testée qu'à long terme ; tout commence par appréhender l'impact de telle ou telle action sur le terrain car il s'agit de mettre l'accent sur les outils d'évaluation non de l'entrepreneuriat proprement dit mais de la dynamique de progrès d'un processus entrepreneurial par lequel on aperçoit un ensemble de variables : nombre de création de PME/PMI/TPE, impact sur l'emploi, impact sur le prix et impact sur la croissance...

Enfin, nous pouvons affirmer que l'appui de l'action publique est indispensable pour accompagner l'entrepreneuriat en Algérie et ce pour différentes raisons :

- l'Etat est le seul, par la volonté politique, à créer un climat des affaires serein, rigoureux et surtout favorable aux opportunités

Comprendre l'entrepreneuriat et ses voies de financement à travers les actions publiques : quel rôle de l'action publique dans la création de la PME en Algérie?

- Nous pouvons reconnaître que l'Algérie se devrait d'investir davantage dans les domaines de la formation et de la recherche scientifique pour élargir le champ de la connaissance de l'entrepreneuriat ;
- Dans le contexte actuel, la start-up constitue l'un des leviers de la promotion de l'entrepreneuriat. Ce potentiel de développement est tributaire de niveau de pénétration des technologies d'information et de communication. L'avancée technologique est un autre défi de l'heure auquel est confrontée l'Algérie.

6. Liste bibliographique et notes

Filion, L. C. (1997). Champ de l'entrepreneuriat: historique, évolution, tendances. *Revue internationale P.M.E. Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, Vol 10, N°02, pp. 129-172.

Filion, L. C. (2017). *Entreprendre et savoir s'entourer*. Montréal: les éditions de l'Homme.

Nishimata, O. (2016). *Être entrepreneur aujourd'hui, comprendre les principales tendances de l'entrepreneuriat*. Paris: EYROLLES.

CGAP et AFD. (2006). *Bancarisation de masse en Algérie: opportunités et défis*.

IEDM. (2016). *Entrepreneuriat et Liberté économique, une analyse des études économiques*. Montréal.

1: Il est à souligner que le montant est revu à la hausse à 250 000 DA au niveau de dix wilayas du Sud du pays dont la durée de remboursement ne dépassant pas les 36 mois.

2: On note qu'au stade de son entrée en exploitation et de sa montée en puissance, le projet fait l'objet d'un appui en termes de suivi. Des visites régulières sont effectuées pour appuyer la familiarisation des nouveaux entrepreneurs au monde de l'entreprise, leur offrir les conseils utiles, opérationnels et fonctionnels, à même d'augmenter leurs chances de réussite.

3: Il faut préciser que l'apport personnel est différent selon le montant accordé ; de 0 à 5 Millions de dinars, l'apport personnel est de 1% du montant du projet. Plus de 5 Millions de dinars, l'apport personnel est de 2% du montant du projet.

4: La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant produite entre 1996 et 1999, période de mise en œuvre intensive des mesures prévues par le PAS, une tendance à la baisse des effectifs des chômeurs inscrits à la CNAC s'est amorcée depuis.